

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 6 avril 2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD

SEANCE DU 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à dix-huit heures 30, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la

présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : REMEZY Lucie, pouvoir donné à Mr RIGAL Noël, LAURENT Eléna, pouvoir donné à Mr REMY Claude.

Monsieur SUZZI Pierre, pouvoir donné à Mme TRICOIRE Agathe.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Désignation d'un président de séance pour les votes des comptes administratifs

Madame MARTINA Christiane

Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2023 :

4 voix contre : LAJARRIGE Julie, REMEZY Lucie, PERRIRAZ Michel, RIGAL Noël

2 abstentions : TRICOIRE Agathe, SUZZI Pierre.

5 pour : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, CUENOT Jean Louis, REMY Claude.

Délibérations

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Proposition du maire : Nous avons un taux de l'ancien bâti qui est dans la moyenne haute du département et le taux du non bâti est élevé lui aussi. Pour l'année 2023 je propose de ne pas augmenter ces taxes.

Une réunion organisée à la demande de la Préfecture a eu lieu le 23 mars pour une mise à jour de certains travaux effectués par des résidents du village. Je rappellerai que les personnes convoquées le sont à la demande de la préfecture qui les nomme. Il y a des titulaires et des suppléants et il convient de prévenir si on ne peut être présent. Si le quorum n'est pas atteint, c'est la préfecture qui fixe les taux.

La proposition de maintien des taux d'imposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Mr le maire présente le compte administratif 2022.

Celui-ci est équilibré est présente le résultat suivant :

Budget 2022 :

En section investissement un déficit de 2274,45 €

En section de fonctionnement un excédent de 100536,67 €

Résultat de clôture 2022 :

Investissement : - 78208,55€

Fonctionnement : + 292583,98 €

Ces deux montants seront reportés au budget 2023.

Avant de procéder aux votes, Mme TRICOIRE Agathe demande que ceux-ci soient fait à bulletin secret. Accord des membres du conseil.

Nous devons approuver les comptes de gestion de la trésorerie qui sont en corrélation avec ceux du compte administratif 2022.

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 5

Compte administratif 2022 en fonctionnement dépenses et recettes

Le maire ne participe pas au vote.

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 4

Compte administratif 2022 de la trésorerie pour l'investissement

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 5

Compte administratif en investissement dépenses et recettes

Le maire ne participe pas au vote

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 4

Compte administratif budget assainissement 2022 – M 49

Mr le maire présente le compte administratif assainissement 2022.

Celui-ci est équilibré est présente le résultat suivant :

Budget 2022 :

En section investissement un déficit de 17402,92 €

En section de fonctionnement un excédent de 4112,92 €

Résultat de clôture 2022 :

Investissement : + 93995,17 €

Fonctionnement : + 90548,30 €

Ces deux montants seront reportés au budget 2023.

Nous devons approuver les comptes de gestion assainissement de la trésorerie qui sont en corrélation avec ceux du compte administratif 2022.

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 5

Compte administratif 2022 assainissement en fonctionnement et investissement

Le maire ne participe pas au vote.

Contre : 4

Abstention : 2

Pour : 4

BUDGET PRIMITIF 2023 - M 14

Mr le maire présente le budget primitif 2023 qui pour le fonctionnement s'élève à 414874 € au titre des dépenses et des recettes.

Contre : 6

Pour : 5

BUDGET INVESTISSEMENT 2023

Mr le maire présente le budget investissement 2023 qui s'élève à 821460 € au titre des dépenses et des recettes.

Pour le chapitre 21 en dépenses les opérations sont les suivantes :

- Travaux rue Antoine ASTRUC : 480000 €
- Enveloppe travaux divers (non affectée) : 237251,45 €

Contre : 6

Pour : 5

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Mr le maire présente le budget primitif assainissement 2023 qui s'élève à 172809 € en section de fonctionnement et à 222503,34 € en section d'investissement.

Pour ce qui est de la redevance assainissement, nous devons prendre une délibération lors du prochain conseil municipal afin de déterminer si on décide d'une réduction. Si oui il conviendra d'en fixer le montant.

Au 1^{er} janvier 2026 la communauté de communes prendra en compte tous les assainissements collectifs ou individuels.

Contre : 6

Pour : 5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.